



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 1^{er} décembre 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 25 novembre 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée: Mme Joëlle WEIS, conseillère

No.: 07/2025-9

Approbation d'un acte relatif à une convention conclue entre CREOS LUXEMBOURG SA et la Commune de Biwer relative à un ouvrage électrique dans la forêt de Biwer

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte relatif à une convention portant constitution de servitude dressé en date du 10 novembre 2025 par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Junglinster, entre l'Administration communale de Biwer et la société CREOS LUXEMBOURG SA, portant sur les parcelles inscrites au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, section C de Biwer,

- numéro 2288/5258, lieu-dit « BIWERBUSCH », bois, contenant 40 hectares ;
- numéro 2290/6398, lieu-dit « Biwerbësch », bois, contenant 47 hectares et 40 ares ;
- numéro 2290/6399, lieu-dit « Biwerbësch », bois, contenant 58 hectares et 80 ares ;

Considérant que la présente convention, portant constitution de servitude par la Commune de Biwer au profit de CREOS LUXEMBOURG S.A. dans le cadre de l'emplacement de câbles électriques souterrains et d'installations connexes nécessaires au réseau, est concédée par la commune à titre gratuit, conformément à l'article 40 de la loi du 1^{er} août 2007 sur l'organisation du marché de l'électricité ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte relatif à une convention portant constitution de servitude dressé en date du 10 novembre 2025 par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Junglinster, entre l'Administration communale de Biwer et la société CREOS LUXEMBOURG SA, portant sur les parcelles inscrites au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, section C de Biwer,

- numéro 2288/5258, lieu-dit « BIWERBUSCH », bois, contenant 40 hectares ;

-
- numéro 2290/6398, lieu-dit « Biwerbësch », bois, contenant 47 hectares et 40 ares ;
 - numéro 2290/6399, lieu-dit « Biwerbësch », bois, contenant 58 hectares et 80 ares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 8 décembre 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

